

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE



Extrait du registre des  
délibérations  
De la commune  
D'USSON-EN-FOREZ

Délibération n° D20261802-01  
Du 18 février 2026  
APPROBATION PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE DU 19 janvier 2026

| Nombre de membres                   |    |         |   | Date de la convocation | 13.02.2026 |
|-------------------------------------|----|---------|---|------------------------|------------|
| Afférents au conseil municipal      | 15 |         |   | Date d'affichage       | 13.02.2026 |
| En exercice                         | 14 |         |   |                        |            |
| Qui ont pris part à la délibération | 12 | Pouvoir | 1 |                        |            |

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M –BOUREILLE C (12)

**Absents :** MAURICE M –BOUREILLE C (2)

**Secrétaire :** Sandrine JOUMARD-DESSALCES

### APPROBATION PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 19 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance Conseil municipal du 19 janvier 2026 a été établi et transmis, pour approbation, aux membres présents à la séance.

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 19 janvier 2026

Fait à Usson en Forez, le 25 février 2026.

Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance

